

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2024-037 – Traitement de déchets – Atelier technique – Route de Flers – Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de recycler les déchets du service technique, il est nécessaire d'installer des bennes à déchets et de procéder au traitement de ces dits déchets situés à l'atelier technique, route de Flers, Condé-sur-Noireau,
- Vu le devis réceptionné,

DÉCIDE

Article 1 – Dans le cadre du réaménagement des locaux du service technique et du stade de la Conterie, il est nécessaire d'autoriser la pose de bennes et de faire procéder au traitement des déchets de ces différents chantiers auprès de la société Le Feuvrier, ZI de la Cochère, Rue Thimmonier, 61100 Flers pour un montant de 3 677.04€ TTC.


DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 20 mars 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE